

Garantir l'accès aux marchés en resserrant les règles sur les mesures de protection exceptionnelle et les subventions

L'obtention de conditions d'accès aux marchés étrangers qui soient plus sûres et plus prévisibles est cruciale pour les entreprises canadiennes qui souhaitent élargir leurs possibilités d'échange et d'investissement.

L'utilisation souvent discrétionnaire de mesures administratives ou juridiques, que la plupart des pays importateurs appliquent tant aux échanges loyaux que déloyaux, peut sérieusement compromettre les avantages liés à la libéralisation des échanges et à la consolidation des accords tarifaires obtenus à la suite des cycles précédents.

Un des principaux objectifs des négociations d'Uruguay est d'en arriver à un consensus international sur le recours aux "mesures de sauvegarde" telles les mesures d'urgence concernant l'importation prévues à l'article XIX de l'Accord général, la limitation volontaire des exportations et les arrangements de commercialisation ordonnée. Les négociateurs discutent aussi de l'incidence des mesures de sauvegarde sur l'ajustement structurel des industries qui sont touchées par l'évolution des courants d'échange.

Ils examinent également les règles concernant les subventions et les mesures compensatoires. Le Canada souhaite le resserrement des règles concernant l'utilisation de subventions qui faussent les échanges. Le Canada travaille aussi à la réalisation d'un accord international plus large sur la définition et le calcul des subventions ainsi qu'à l'amélioration des règles, procédures et conditions qui régissent les recours aux mesures compensatoires.